

37^e Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité Clermont-Ferrand, 18-20 Mai 2016 **COMPTABILITE ET GOUVERNANCE**

Le début du 21^{ème} siècle a été marqué par plusieurs scandales financiers aux Etats-Unis et en Europe, qui ont semé le doute sur la qualité de l'information comptable et financière diffusée par les entreprises. Ces événements ont notamment mis en évidence les lacunes des mécanismes de contrôle permettant de garantir la fiabilité et la pertinence de cette information. En particulier, l'efficacité des mécanismes de gouvernance d'entreprise et institutionnels, et du contrôle exercé par les auditeurs ont été questionnés à cette occasion. Cette remise en question a conduit à des évolutions législatives et réglementaires (loi SOX aux Etats-Unis, loi de sécurité Financière, dispositif de Bâle) visant à améliorer l'audit, le contrôle interne et la gouvernance des entreprises. Les responsabilités des dirigeants et des commissaires aux comptes ont aussi été renforcées dans le but de prévenir les fraudes comptables. Plus de dix ans après la mise en place de ces réglementations, on peut s'interroger sur l'évolution des pratiques de gouvernance et leur impact sur la qualité de l'information comptable.

Selon Gérard Charreaux, l'évolution des perspectives théoriques révèle plusieurs approches de la gouvernance : disciplinaire, partenariale, cognitive, comportementale. La vision disciplinaire de la gouvernance se fonde sur la théorie de l'agence et l'asymétrie d'information entre les dirigeants et les parties prenantes à la firme. Dans ce contexte, les mécanismes de gouvernance ont pour but de discipliner et contrôler les dirigeants. Ils permettent notamment de s'assurer des efforts fournis par les dirigeants et de garantir la qualité de l'information transmise par l'entreprise. Les actionnaires, le conseil d'administration, le comité d'audit, les commissaires aux comptes, les analystes financiers sont autant d'acteurs susceptibles d'influencer l'information comptable ou extra-comptable. On peut se demander si l'évolution de leurs caractéristiques (diversité et expertise accrue des administrateurs, activisme des actionnaires...) a un impact sur les pratiques comptables des entreprises.

L'approche partenariale de la gouvernance invite l'entreprise à élargir le champ des parties prenantes à satisfaire au-delà du champ des actionnaires, en prenant en compte les intérêts des salariés, des partenaires commerciaux, et de la société dans son ensemble. Elle invite aussi l'entreprise à diffuser des informations sociales et environnementales, en complément des informations comptables et financières. L'information sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est largement volontaire et souvent difficile à vérifier. Il est donc légitime de s'interroger sur le contenu et sur le contrôle de cette information, et notamment sur l'efficacité des mécanismes traditionnels de gouvernance pour garantir sa qualité.

La vision partenariale de la gouvernance permet de mieux cerner les pratiques comptables des sociétés cotées, mais aussi celles des sociétés non cotées, telles que les PME. Les

spécificités des PME en matière de gouvernance (rôle des familles, objectif de pérennité, hiérarchie allégée ...) se traduisent par des pratiques spécifiques en comptabilité, contrôle de gestion et audit. Par ailleurs, l'approche partenariale de la gouvernance s'adapte aux entreprises publiques et à d'autres organisations que les entreprises, telles que les hôpitaux, les universités ou les collectivités territoriales. Ces organisations, voient toutefois leurs modes et leurs structures de gouvernance, évoluer sous l'effet du New Management Public. Le renforcement du rôle du contrôle de gestion et de l'audit au sein de ces organisations traduit une évolution vers un modèle de gouvernance publique où l'efficience dans l'utilisation des ressources devient déterminante.

Au-delà de l'approche disciplinaire et partenariale de la gouvernance, des approches cognitives et comportementales ont permis de mieux comprendre le comportement des acteurs et le fonctionnement des organes de gouvernance. Par exemple, la présence d'experts financiers au sein du comité d'audit et les interactions entre les membres du comité conditionnent son efficacité. Des biais cognitifs et comportementaux peuvent influencer les pratiques et jugements des comptables, auditeurs et contrôleurs de gestion.

En complément de la gouvernance d'entreprise, la gouvernance institutionnelle offre aux actionnaires un cadre de protection légale. Elle vise notamment à défendre les intérêts des actionnaires minoritaires (égalité entre actionnaires, recours en justice peu coûteux...) et constitue une garantie de qualité de l'information comptable (Leuz et al 2003).

Sans donner une liste exhaustive, et encore moins exclusive, le comité scientifique du congrès invite les chercheurs à présenter des communications adressant des questions telles que :

- Les mécanismes de gouvernance d'entreprise influencent-ils l'information diffusée par les entreprises ?
- Quelle est l'influence du contrôle de gestion sur la gouvernance d'entreprise ?
- Quel est le rôle de l'audit comme mécanisme de gouvernance d'entreprise ?
- La responsabilité sociale des entreprises influence-t-elle les pratiques en comptabilité, contrôle et audit ?
- Les approches cognitives et comportementales de la gouvernance contribuent-elles à mieux expliquer les pratiques en comptabilité, contrôle et audit ?
- Les renforcements réglementaires en matière de gouvernance et d'audit (SOX, LSF I et II, Bâle II et III) ont-ils permis d'améliorer la qualité de l'information comptable ?
- Comment gouvernance d'entreprise et gouvernance institutionnelle s'articulent-elles pour expliquer les pratiques comptables des entreprises ?
- La structure d'actionnariat des entreprises et l'activisme des actionnaires influencent-ils les pratiques en comptabilité, contrôle et audit ?
- L'évolution de la composition du comité d'audit et celle de la rémunération de ses membres modifient-elles son efficacité ?
- Comment les analystes financiers et des agences de notation utilisent-ils et influencent-ils l'information diffusée par les entreprises ?
- Quelles sont les nouvelles missions de la comptabilité, du contrôle et de l'audit dans la gouvernance des établissements publics ?

Dans le cadre du congrès, outre des sessions parallèles et des symposiums, seront également organisées des sessions de présentation de cas pédagogiques en CCA.

Dates importantes

15 janvier 2016 au plus tard : Le texte complet des propositions de communications (ou l'état d'avancement des thèses pour la journée doctorale) devra être soumis par voie électronique en version française ou anglaise sur le site de l'AFC.

7 mars 2016 : Notification aux auteurs

12 avril 2016 : Clôture des inscriptions au congrès pour les auteurs (au moins un auteur par papier doit être inscrit et avoir réglé son inscription avant cette date) et pour les doctorants présentant lors de la journée doctorale

18 mai 2016 : Journée doctorale

19-20 mai 2016 : Congrès

Lieu du congrès

Clermont Ferrand : Ecole Universitaire de Management (congrès), Groupe ESC Clermont (journée doctorale).

Comité d'organisation et de pilotage scientifique

Le congrès est organisé par l'Ecole Universitaire de Management (Université d'Auvergne) et le Centre de Recherche Clermontois en Gestion et Management, regroupant les chercheurs en sciences de gestion du pôle clermontois (Université d'Auvergne, Université Blaise Pascal, Groupe ESC Clermont).

Les membres du comité d'organisation et de pilotage scientifique sont :

- Yves Mard (Université d'Auvergne), président
- Mohamed Arouri (Université d'Auvergne)
- François Aubert (Université d'Auvergne)
- Christelle Chaplais (Groupe ESC Clermont)
- Selim Mankai (Université d'Auvergne)
- Sylvain Marsat (Université d'Auvergne)
- Pierre Mathieu (Université Blaise Pascal)
- Laurent Mériade (Université d'Auvergne)
- Joëlle Radriamiarana (Groupe ESC Clermont)
- Katerina Straznicka (Université d'Auvergne)
- Damien Talbot (Université d'Auvergne)
- Bertrand Valiorgue (Université d'Auvergne)

Contact et information <http://www.afc-cca.com> - page du congrès

